



**Compte-rendu/Procès-verbal
du Comité Syndical du PETR du Pays d'Auch
Lundi 8 décembre 2025
À 18h00
A la salle de réunion du Mouzon**

Etaient présents : AUTIE Jean-Marc. BAYLAC Michel. BIAUTE Philippe. BELMONTE Julien. BLAY Jean-Michel. DUPUY Jean-Marc. MELLO Bénédicte. PENSIVY Bernard. CASTEX Marc. BARASZ Olivier. BREIL Roger. RIVIERE François. ORTHOLAN Jean-Jacques. SALLES Céline.

Absents excusés ayant donné pouvoir : BOURDALLE Annie

Excusés ou absents : DELIGNIERES Patrick. LAPREBENDE Christian. OLIVEIRA SANTOS Rui. BALAS Max. BONNET Eric. FANTON Patrick. LARRIEU Muriel. DUCOMBS Patrick.

Est nommé secrétaire de séance : BLAY Jean-Michel

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 18 septembre 2025

Les membres du Comité Syndical ont voté à l'unanimité pour l'approbation du PV du conseil du 18 septembre 2025 qui leur avait été préalablement envoyé.

2. Décisions prises par délégation

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte aux membres du comité syndical, des décisions prises par délégation de pouvoir.

Le comité syndical prend acte de la décision ci-après :

| DATE | EMETTEUR | OBJET | REF DEVIS | MONTANT HT |
|------------|----------|---|---------------|------------|
| 21/07/2025 | UGAP | Acquisition de mobiliers (fauteuil de bureau et une table de réunion) | N°303274494 | 562,50 € |
| 26/11/2025 | AXA | Devis cotisation assurance des locaux ADS | N°10092018104 | 203,50 € |

3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le comité syndical est invité à débattre des orientations budgétaires (DOB) du Syndicat Mixte Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays d'Auch pour l'année 2026. Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la vie démocratique du syndicat mixte.

Les obligations d'information et de transparence du DOB ont été renforcées par la loi NOTRE et la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques. A l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires, un rapport doit être présenté sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que le fonctionnement de la structure et la gestion de la dette.

1 - Les dépenses

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 032-200051480-20251208-20251208CR-AU



Le budget du syndicat est essentiellement constitué de dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont résiduelles et se limitent à du renouvellement de petit matériel de bureau ou de l'équipement en matériel informatique.

Les dépenses de gestion courante (chap 11 et 65)

Elles sont liées aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et comprennent selon la clôture des résultats de l'année précédente, des crédits d'étude et des opérations d'ordre pour des dépenses non prévues.

Concernant les actions d'animations et études prévues sur l'année 2026, il s'agit :

- De mettre en œuvre l'appel à projet « Vélotourisme » en partenariat avec les services du CD32 pour l'expérimentation visant à sécuriser la pratique du vélo pour le cyclotourisme et les mobilités du quotidien en Pays d'Auch.
- De mener à bien les actions d'animation sur l'aide à l'ingénierie financière dans le cadre des contractualisations et l'animation, déjà engagée, de la stratégie territoriale du PETR dans le cadre du programme LEADER (poursuite de l'animation aux filières locales dont le COPIL terre crue).

Les dépenses de personnel (chap 12)

Les dépenses de personnel sont valorisées au mieux autour d'une équipe resserrée sur d'une part, les missions de base d'ingénierie financière et d'autre part sur un accompagnement plus spécifique sur les thématiques de la mobilité et la transition écologique ; et une équipe d'instructeurs ADS, complétée par des mises à dispositions conventionnelles de personnel de l'agglomération du Grand Auch ou de la ville d'Auch pour les fonctions supports (ressources humaines, finances notamment) et techniques (informatique).

- **Les engagements pluriannuels envisagés :**

Du fait de ses missions, le syndicat n'a pas d'engagement pluriannuel en matière d'investissement.

- **La gestion de la dette**

Le syndicat n'est engagé dans aucun emprunt.

- **Présentation de la structure, évolution de ses dépenses de personnel**

Conformément à nos orientations, le syndicat du Pays d'Auch fonctionne avec une équipe de :

- 4 agents pour les fonctions administratives du PETR et les missions d'ingénierie apportées aux collectivités pour le financement de leurs projets. L'équipe est composée de :
 - une directrice à temps complet (catégorie A), qui au-delà du pilotage normal de l'équipe et du fonctionnement du syndicat assure le pilotage et le suivi de dossiers complexes et transversaux comme la politique Bourg Centre de la région, les nouvelles politiques contractuelles de l'Etat (CRTE, dispositif Petites Villes de Demain, Village d'Avenir...), de la Région, mais également la programmation européenne (FEDER et LEADER) ;
 - une secrétaire polyvalente (catégorie C) à temps complet avec des missions d'assistante administrative/financière, de gestion RH et comptabilité, de suivi des maquettes de programmation des dossiers pour le Contrat Territorial Occitanie 2022/2027 et du CRTE mais également un accueil des demandes pour le service ADS ;
 - une animatrice/gestionnaire (catégorie A) à temps complet pour le programme LEADER
 - 1 chargé de mission mobilité/transition énergétique (catégorie A) à temps complet ayant pour mission d'animer et de mettre en place des actions thématiques en partenariat avec les EPCI du Pays d'Auch mais également d'aider les porteurs de projets dans le montage et la réalisation de leurs opérations.
- 3 agents instructeurs (cat B ou C) à temps plein pour le service d'instruction ADS

Soit au total une équipe de **7 ETP**

La durée annuelle légale de travail est de 1607 h. Le personnel bénéficie de diverses mesures sociales qui répondent aux obligations légales ou optées par le syndicat mixte :

- le 20 juillet 2015 (autorisations d'absence pour évènements familiaux, indemnisation des frais de déplacement, récupération des heures supplémentaires),

- les 29 septembre 2017 et 29 janvier 2018 pour le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP),
- le 28 mars 2018 pour des prestations sociales apportées par le Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- L'adhésion annuelle au Groupement Social de la ville d'Auch, de Grand Auch, Cœur de Gascogne et du Gers
- le 27 septembre 2021 : mise en application des dispositions de la loi 2019-828 du 06 août 2019 relative aux 1607 heures : temps de travail hebdomadaire fixé à 36H30 dans laquelle est englobée la journée de solidarité et 9 jours de réduction de temps de travail (ARTT) pour un temps complet
- le 27 septembre 2021 : attribution de titres restaurant d'une valeur faciale de 4€ avec une participation employeur de 50% (soit un coût de 2€ pour l'employeur et 2€ pour l'agent). L'attribution s'effectue au prorata des jours travaillés, le nombre de titres est établi à 20 titres par mois pour un temps complet
- le 27 septembre 2021 : attribution d'une participation financière au risque santé par le biais d'une participation employeur auprès d'une mutuelle labellisée de 22,15€/brut/mois/agent
- le 15 décembre 2022 : mise en place du télétravail ponctuel volontaire à raison d'une journée hebdomadaire.
- le 9 décembre 2024 : attribution d'une participation financière au risque prévoyance par le biais d'une participation employeur auprès d'un contrat prévoyance labellisé de 22,15€/brut/mois/agent.
- le 18 septembre 2025 :
 - o Mise en place des LDG (Ligne Directrice de Gestion).
 - o Mise à jour règlementaire des Autorisations d'Absence.
 - o Mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) : mise en commun des cadres d'emploi.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22/12/2025
ID : 032-200051480-20251208-20251208CR-AU
S2LO
National d'Action Sociale (CNAS)

2 – les recettes

Les recettes sont constituées de deux ressources :

- **les contributions des EPCI membres du syndicat**
 - pour le fonctionnement du PETR dont la proposition est de maintenir la cotisation pour 2026 à 1,50 €/habitant ;
 - pour le service d'instruction ADS (ne concerne que Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne) dont les dépenses sont compensées par les EPCI à raison de 50% au prorata de leur population et 50% selon le nombre des actes d'urbanisme enregistrés par les communes adhérentes au service (75 à ce jour suite à la création d'une commune nouvelle).
- **Les subventions de la Région, et de l'Union européenne** pour les dépenses de personnel de l'équipe administrative assurant les missions thématiques d'ingénierie du PETR (hors service d'instruction ADS).
- **Une subvention de l'ADEME** concernant la prestation externe du projet Vélotourisme

ORIENTATIONS DOB (08/12/2025)

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|-----------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Chap 11 | Charges courantes | 52 000 € | Chap 74 Région 38 000 € |
| Chap 12 | Personnel | 215 000 € | Cotis° PETR (1,50 €/hbt) 99 000 € |
| Chap 65 et 67 | Autres charges | 35 800 € | UE 74 073 € |
| Chap 21 | matériel informatique et mobilier | 4 000 € | ADEME 19 000 € |
| TOTAL | | 306 800 € | Autres contributions 3 600 € |
| Fonds propres 2025 (pour équilibre) | | | 73 127 € |
| TOTAL | | 306 800 € | |
| Service ADS | | | |
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Chap 11 | charges courantes | 15 800 € | Val de Gers 57 226 € |
| | | | Cœur d'Astarac en Gascogne 40 636 € |
| chap 12 | Personnel | 122 902 € | Astarac Arros en Gascogne 42 840 € |
| Chap 21 | materiel informatique et mobilier | 2 000 € | |
| Total | | 140 702 € | Données provisoires |
| TOTAL GENERAL | | 447 502 € | Total 140 702 € |
| | | | 447 502 € |

Les membres du comité syndical ont débattu des orientations budgétaires pour l'année 2025

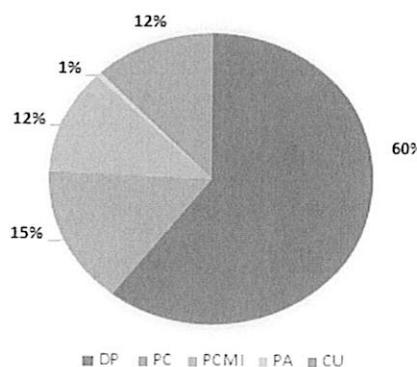
4. Présentation du bilan 2025 du service ADS

Il est présenté les chiffres du nombre de dépôt de dossier auprès du service ADS du 01/01/2025 au 28/11/2025.

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025* |
|----------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|
| CA GACG | 793 | 841 | 746 | 802 | 1095 | | | | |
| CC AA | 126 | 187 | 216 | 198 | 274 | 298 | 329 | 309 | 290 |
| CC CA | 93 | 138 | 168 | 137 | 213 | 222 | 253 | 266 | 230 |
| CC VDG | 257 | 261 | 201 | 226 | 322 | 359 | 419 | 406 | 344 |
| Total | 476 | 586 | 585 | 561 | 809 | 879 | 1001 | 981 | 864 |

Une légère baisse du nombre de dossiers instruits est à noter depuis le début de l'été du fait du ralentissement des demandes pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Répartition des dossiers par type
2025



5. Ressources Humaines : Demande de modification de l'organisation du temps de travail du service ADS – Mise en œuvre d'un cycle alterné à compter du 1er janvier 2026

Les agents du service ADS ont sollicité unanimement la mise en œuvre, à compter du 1er janvier 2026, d'un cycle alterné du temps de travail sur une moyenne de 4,5 jours hebdomadaires, afin d'adapter l'organisation du travail aux contraintes opérationnelles du service tout en tenant compte de leurs besoins individuels et collectifs.

La proposition repose sur une alternance de l'organisation du temps de travail entre des semaines de quatre jours (33 heures) et des semaines de cinq jours (40 heures) répartis de la manière suivante :

1 semaine à 4 jours / 1 semaine à 5 jours

| Semaine paire | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Semaine à 4 jours | Semaine à 5 jours |
|-------------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|-------------------|-------------------|
| Instructeur A | | | | | | 8h00 -12h30 | 13h30-17h15 |
| Instructeur B | | | | | | 8h00 -12h30 | 13h30-17h15 |
| Instructeur C | | | | | | 8h00 -12h30 | 13h30-17h15 |
| Jour de repos présence | | | | | | 8h00 -12h30 | 13h30-17h00 |
| Semaine impaire | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | 8h00 -12h30 | 13h30-17h00 |
| Instructeur A | | | | | | 8h00 -12h30 | 13h30-17h00 |
| Instructeur B | | | | | | 8h00 -12h30 | 13h30-17h00 |
| Instructeur C | | | | | | 8h00 -12h30 | 13h30-17h00 |

Ce dispositif permet de respecter une moyenne hebdomadaire de 36 h 80 sur l'ensemble du cycle, tout garantissant la continuité du service. Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité Social Territorial a été saisi de cette demande

Les agents concernés bénéficieront des jours de RTT conformément au régime applicable dans le syndicat mixte (8 jours) et selon les modalités de calcul suivants :

Cycle de travail sur 9 jours à la quinzaine : 8.11 heures par jour

365j – 8j- 104 – 22.5 j (congé annuel) – 26 j (repos) = 204.5 j travaillés

204.5/4.5 j travaillé en moyenne= 45.4 semaines travaillées

45.4 semaines*1.5 (36h30 – 35h) / 8.11= 8.39 jours RTT arrondi à 8 jours

Les agents à temps complet bénéficieront donc de 22,5 jours de congés annuels ($5 \times 4,5j$) + 8 j de RTT annuels soit 30,5j /an.

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial, les membres approuvent la modification de l'organisation du temps de travail pour le service ADS et valident sa mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2026.

6. Avenant aux Conventions PVD (Petite Ville de Demain) – Prolongation du dispositif jusqu'au 31 décembre 2026

Le programme Petites Villes de Demain vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité, afin de leur donner les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Au sein du PETR du Pays d'Auch, cinq communes sont lauréates de ce programme, dont le portage est assuré par les communautés de communes. Il s'agit de :

- Seissan et Masseube pour la CC Val de Gers ;
- Miélan, Mirande et Montesquiou pour la CC Cœur d'Astarac en Gascogne.

Le PETR du Pays d'Auch est partenaire du dispositif et signataire de la convention-cadre.

Afin de poursuivre l'accompagnement des communes lauréates, les services de l'Etat ont indiqué qu'une prolongation du dispositif Petites Villes de Demain était possible jusqu'au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide de valider la prolongation du dispositif Petites Villes de Demain jusqu'au 31 décembre 2026 et d'autoriser la Présidente à signer l'avenant à la convention cadre.

7. Renouvellement de l'adhésion à l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et des Pays) – Exercice 2026.

L'ANPP représente et fédère les Pays et les Pôles territoriaux. Créée dès 1997 par quelques Pays pilotes et de grandes entreprises de services, l'ANPP a pour objet de susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays, par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins.

L'ANPP a trois missions :

- Mission de fédération des Territoires de projets et veille législative et réglementaire ;
- Mission de représentation des Territoires de projets auprès des Pouvoirs publics et grands opérateurs ;
- Mission d'animation du réseau des Territoires de projets

La cotisation pour l'année 2026 s'élève à 800 €. Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2026.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, de maintenir son adhésion à l'Association Nationale des Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux et des Pays (ANPP) et de s'acquitter de la cotisation annuelle de 800 € au titre de l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h

Le secrétaire de séance

Jean-Michel BLAY



La Présidente

Céline SALLES

